

## Compte rendu Conseil Municipal du 21 Juillet 2020

**Gérald BLANCHARD** : Je vous propose qu'on commence.

C'est un horaire assez inhabituel, mais je pense que ça conviendra au plus grand nombre.

Donc d'abord quelques informations sur les pouvoirs, donc les absents :

Séverine FAYARD est absente c'est Candice LORGNIER qui a son pouvoir, Mathieu CHARTIER est absent, donc c'est moi qui ai son pouvoir, Denis ROUGIER c'est Mme DESJARDINS Nathalie, Émilie FERRIER c'est Nathalie TEXIER, Évelyne PASQUET c'est Mathieu MARIEMA, Laëtitia MIGNIOT c'est Amélie LOUIS, Gilles THINON donc, c'est Clément-Yves DEMEOCQ, Ludivine RIQUELME-MARTINEZ c'est M. DEVERGNE qui a son pouvoir, pour M. BOUET c'est M. MENARD, et puis, ah oui, Jean-Louis BADIOU c'est Francette POPINEAU. Voilà !

C'est un horaire particulier, c'est une période un peu particulière, parce qu'on va enchaîner plusieurs conseils, plusieurs Conseils Municipaux. C'est voilà c'est un peu la règle de début de mandat. Dans cette période qui est un peu particulière puisqu'on pense pour beaucoup aux vacances, mais ça va arriver les vacances.

En tous les cas je vous remercie d'être là, parce que je sais que ce n'est pas simple pour un certain nombre d'entre vous, qui pour certains ont écourté ou sont entre deux.

Il restera encore une échéance la semaine prochaine pour le vote du budget notamment et après un petit peu de repos fera du bien à tout le monde.

On va commencer, si vous en êtes d'accord, cet ordre du jour, donc par l'adoption... Ah oui il faut qu'on désigne une secrétaire de séance. Alors qui ? Tout le monde baisse les yeux, c'est comme à l'école. Bon allez, Amélie ? Bon d'accord ! Nathalie ? Bon d'accord !

Merci Nathalie ! (TEXIER)

Allez ! On va faire l'approbation du procès-verbal donc du Conseil municipal du 20 février 2020, qui vous a été transmis, qui vous a été transmis. Je ne sais pas s'il y a des remarques particulières. C'est un peu loin mais voilà c'est la formalité. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce Conseil municipal du 20 février 2020 ? Non ?

Je vais mettre au vote si vous en êtes d'accord.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté, je vous remercie.

Et donc, on va commencer l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, avec, c'est une formalité de début de mandat, un certain nombre de désignations et de votes, à la fois pour le fonctionnement de la Commune mais aussi les représentations extérieures.

Ah oui j'ai oublié quand même, avant cela, j'avais oublié, c'est l'information au Conseil Municipal sur les décisions qui ont été prises, que j'ai pu prendre en vertu des dispositions de l'article 2122-22.

Il y avait 2 choses : ça concernait 2 actions qu'il va y avoir au niveau du Tricot Urbain, qu'on a vu d'ailleurs en commission générale, qu'on on avait explicité au niveau de la commission générale, donc c'est 2 contrats de cession. Voilà ça, c'est pour information. Ça ne fait pas l'objet d'un vote. Mais s'il a des questions particulières, je pourrais y répondre. C'est quelque chose qui avait été convenue par la précédente majorité qu'on a entérinée sans souci. Vous avez eu la date d'ailleurs de l'inauguration qui est le ?

**Nathalie DESJARDINS** : 4 septembre

**Gérald BLANCHARD** : 4 Septembre à 18 h 30. Vous êtes les bienvenus. Vous aurez une invitation si ce n'est pas encore fait. Ceux qui n'ont pas encore vu, le Tricot Urbain, c'est ce que vous pouvez voir à la bibliothèque et sur la place de la Mairie. Je vous encourage à aller voir, c'est très sympa, ça donne de la couleur au Centre. Voilà !

On va maintenant commencer donc par la **fixation du nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale** : Donc, il vous est proposé de fixer le nombre à 12, donc c'est 6 membres qui vont donc être élus ce soir et il y aura aussi 6 membres qui seront nommés, que je nommerai un plus tard après un appel à candidature. Si on le fait maintenant c'est parce qu'il faut un délai entre l'appel à candidature et la nomination. On s'est aussi dit qu'on allait profiter de cette période pour pouvoir le faire. Alors, donc il y a 2 listes

**Nathalie DESJARDINS** : Mais il y a d'abord le nombre.

**Gérald BLANCHARD** : Ah oui, il faut d'abord que l'on vote le nombre, pardon !

Donc on vous propose de fixer à 12. On avait (l'attitude) l'habitude de choisir le nombre. On va commencer par la fixation du nombre, je m'excuse. Est-ce qu'il y a des remarques particulières ou est-ce qu'on procède au vote sur ce nombre ?

Pas de remarques particulières ? Donc je propose de mettre au vote donc cette délibération sur le nombre qui découlera donc après de l'élection naturellement, dont découlera l'élection.

Qui est contre ce nombre de 12 ? Qui s'abstient ? Adoptée !

Donc on va pouvoir maintenant procéder au vote.

Outre son président, le Conseil d'administration pour le Centre Communal d'Action Sociale, donc comporte des membres élus en son sein par représentation proportionnelle, donc qui sont élus par le Conseil Municipal. C'est ce à quoi on va procéder. Donc vous avez 2 listes qui vous sont proposées.

La liste donc « **Buxerolles Naturellement** », vous avez les noms donc :

- Mme De VITRY
- M. VERT PRÉ
- Mme FLEURY
- Mme TEXIER
- M. MERINO
- Et Mme FERRIER

Et donc la liste « **Buxerolles ma Ville** » qui comprend :

- M. MARTEAU
- Mme RIQUELME-MARTINEZ
- M. DEVERGNE
- Et Mme POPINEAU

Donc nous allons procéder au vote, l'urne se trouve là-bas. Je fais l'appel ce sera plus simple, vous n'oubliez pas ceux qui ont des pouvoirs il faut que vous votiez 2 fois. C'est l'enveloppe marron, pour le coup je n'ai qu'une enveloppe. Ceux qui ont des pouvoirs s'il vous manque une enveloppe, vous la demandez tout de suite, que l'on ne se relance pas dans la... À qui manque-t-il une enveloppe ?

Je vais faire l'appel si vous voulez bien et donc à chaque fois je vais dire si vous avez un pouvoir, pour ne pas qu'on oublie qu'il y ait deux votes. Pour le coup c'est moi qui commence.

Alors donc maintenant : Nathalie DESJARDINS

Bruno VIVIER,

Pour Séverine FAYARD c'est Candice qui va voter 2 fois, ce sera plus simple et ça va éviter les allers retours

Clément-Yves DEMEOCQ vote 2 fois aussi parce qu'il vote pour Gilles THINON.

Françoise SULMON, 1 fois pour Françoise.

Mathieu CHARTIER c'est moi qui ai voté pour lui à l'instant.

Carine De VITRY donc 1 fois.

Ensuite se prépare Mathieu, MARIEMA. 1 fois aussi.

**Nathalie DESJARDINS** : « 2 fois, 2 fois ! »

**Gérald BLANCHARD** : Ah oui, Mathieu 2 fois.

Marie-Francine HYDE

Donc Denis ROUGIER, mais tu as déjà voté pour lui.

**Nathalie DESJARDINS** : « Oui, j'ai voté pour lui »

**Gérald BLANCHARD** : Nathalie TEXIER qui vote pour Émilie FERRIER aussi.

Emmanuel ZERROUNI, 1 fois.

Éva FLEURY ensuite.

Ensuite, après Éva, Lilian, Lilian DEMONTEIL.



Je vais donner la liste des personnes, pour que tout le monde voit donc : Carine De VITRY, ont été élus, Patrick VERT-PRÉ, Éva FLEURY, Nathalie TEXIER, Ignacio MÉRIÑO et donc M. MARTEAU, Michaël MARTEAU. Voilà les personnes élues pour le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale qu'on essaiera de réunir assez rapidement, parce qu'on a beaucoup de chantiers aussi sur ce sujet-là, dans un contexte particulier, voilà ! Je veux savoir s'il y avait des remarques avant qu'on passe à la prochaine désignation. Non ?

Alors on va maintenant passer donc à la délibération numéro 5 : C'est donc **la désignation des membres du Conseil d'Exploitation – Régie à autonomie financière « Énergie Renouvelable »**

Conformément aux **statuts** de cette « *régie qui a été adoptée* » par la délibération du 13 décembre 2016, et au décret 2001-184 du 23 février 2001, relatif aux régies chargées de l'exploitation du service public. Le Conseil d'exploitation de la régie « Renouvelable » est composé de 8 représentants de la commune de Buxerolles, désignés par le Conseil Municipal. Donc, le président du Conseil d'Exploitation est le Maire de la commune. Et donc la durée du mandat est identique à celui du Conseil municipal.

Je rappelle quand même quelques règles du Conseil d'Exploitation. C'est que les membres du Conseil d'exploitation ne peuvent prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises qui sont en rapport avec la régie, occuper une fonction dans ces entreprises ou assurer une prestation pour ces entreprises, y prêter leur concours à titre onéreux à la régie. Il vous est donc proposé ce soir que les membres soient désignés comme suit : 6 membres proposés par la majorité municipale et donc 2 membres proposés par le groupe d'opposition. Voilà c'est ce que l'on vous propose. Je ne sais pas s'il y a des remarques ? On a repris la même répartition que sous le précédent mandat, donc 6 et 2. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Comme vous nous avez proposé, tu as la liste ? Alors donc, si on reste sur cette répartition, on va mettre aux voix, naturellement donc il y aurait pour la majorité : Nathalie DESJARDINS, Bruno VIVIER, Emmanuel ZERROUNI, Laurent FORGEAU, Philippe LECOQ, Lara LECLERCQ et donc Ludivine RIQUELME-MARTINEZ et Roland BOUET pour le groupe « Buxerolles ma Ville ».

Est-ce qu'il y a des remarques ? Je vais mettre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée ! Je vous remercie.

On va maintenant passer à **l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Donc c'est l'articles : L 1414-2 du code général des collectivités territoriales ; qui prévoit pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure au seuil Européen qui figure en annexe au code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics ou sociaux et médico-sociaux et titulaires et choisis par une commission d'appel d'offre qui est donc composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5.

Alors, il revient au Conseil municipal de procéder à l'élection des membres, alors donc il faut des titulaires et des suppléants.

Donc on a projeté au tableau la liste « Buxerolles Naturellement » : la liste des titulaires : Séverine FAYARD, Bruno VIVIER, Françoise SULMON, Philippe LECOQ, Laurent FORGEAU et donc en suppléants : Nathalie DESJARDINS, il y a 1 Mathieu.

**Nathalie DESJARDINS** : CHARTIER

**Gérald BLANCHARD** : C'est Mathieu CHARTIER pardon, Denis ROUGIER, Emmanuel ZERROUNI ou Clément-Yves DEMEOCQ.

Et donc pour la liste : « Buxerolles ma Ville » : Donc titulaires M. MARTEAU, Mme RIQUELME-MARTINEZ et M. DEVERGNE, M. BADIOU en suppléants avec Mme POPINEAU et M. MENARD.

Voilà ! Avant qu'on procède au vote est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Des questions ?

Alors on peut décider de ne pas procéder à bulletins secrets s'il y a un accord à l'unanimité par rapport à ce qui est proposé.

Alors il y a 2 solutions soit on le fait à mains levées, soit on le fait à bulletins secrets c'est vous qui nous dites.

**Ludovic DEVERGNE** : On est d'accord pour le faire à mains levées, si vous l'acceptez aussi.

**Gérald BLANCHARD** : Moi je ne vois pas, si personne ne s'y oppose.

Bon ! Donc, pour la liste Buxerolles Naturellement, qui est favorable à cette liste ?

**Nathalie DESJARDINS** : Ceux qui ont des procurations.

**Gérald BLANCHARD** : Ceux qui ont des procurations votent 2 fois, avec 2 mains.

**Marine GAUDUCHON** : 26.

**Gérald BLANCHARD** : Donc, maintenant eh bien la liste « Buxerolles ma Ville ».

**Nathalie DESJARDINS** et **Marine GAUDUCHON** : 7.

**Gérald BLANCHARD** : Donc ça donne la répartition suivante, donc ça fait 4 titulaires, donc : Séverine FAYARD, Bruno VIVIER, Françoise SULMON et Philippe LECOQ c'est bien ça ? Et donc 1 pour la liste « Buxerolles ma Ville » : donc M. MARTEAU, on fait le calcul. S'il y a des remarques ?

**Marine GAUDUCHON** : Pareil pour les suppléants.

**Gérald BLANCHARD** : Et pareil pour les suppléants : donc, Mme DESJARDINS, M. CHARTIER, M. ROUGIER, M. ZERROUNI en suppléants et donc M. BADIOU qui sera le suppléant de M. MARTEAU. Pas de remarques particulières ?

Eh bien on va poursuivre avec la délibération n° 7, c'est **la désignation des conseillers conseillères municipaux municipales pour la Commission de Contrôle des opérations électorales.**

Donc là c'est pareil. Donc, la loi n° 2016-1048, du 1<sup>er</sup> août 2016 donne les modalités d'inscription sur les listes électorales, transfert au maire la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. Les commissions administratives de révision des listes électorales qui détenaient auparavant cette compétence ont été supprimées donc en janvier 2019. Donc, il y a un contrôle à posteriori qui est opéré par les commissions de contrôle qui sont créées par la loi. Le rôle est d'examiner les recours administratifs préalables, donc obligatoires formés par les électeurs concernés, contre les décisions de refus d'instruction de radiation du Maire et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour avant chaque scrutin, ou au moins une fois par an, en l'absence de scrutins.

Alors donc le Maire, à la demande ou à l'invitation de la commission présente ses observations. Donc dans les communes de 1000 habitants et plus, dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au Conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée : de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, qui dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux des commissions à l'exception du Maire, des adjoints titulaires de délégations et des conseillers municipaux titulaires de délégations en matière d'inscription sur la liste électorale et donc de 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, qui dans l'ordre de tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Donc voilà ! Les noms : pour la liste « Buxerolles Naturellement », donc Évelyne PASQUET, Nathalie TEXIER, Denis ROUGIER et pour la liste « Buxerolles ma Ville » : donc Jean-Louis BADIOU et Roland BOUET.

Je vous propose qu'on procède au vote, sachant qu'on a fait des propositions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée !

Voilà ! Dans les années à venir, il va y avoir du travail parce qu'il va y avoir des scrutins pratiquement tous les ans pas loin. Donc il va y avoir du travail sur cette liste, de toute façon, elle se réunit au moins 1 fois par an, en l'absence de scrutins.

On va maintenant procéder à la délibération n° 8 : donc c'est **la désignation du représentant de Défense.**

Donc correspondant Défense, c'est donc un dispositif qui a été créé en 2001, par le ministère délégué aux anciens combattants. La fonction de correspondant a vocation à

développer le lien Armée-Nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle de correspondant Défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Je vous ai proposé donc ce soir de désigner M. Lilian DEMONTEIL en tant que correspondant Défense de la Commune de Buxerolles. Est-ce que ça suscite des remarques ? Est-ce que Lilian veut dire quelque chose ? Pas de remarques particulières ?

On va procéder au vote. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ?

6 abstentions ? Non 7 pardon !

Voilà adoptée ! Je vous en remercie.

Alors une nouvelle désignation, c'est les... : **la Désignation des délégués au Syndicat Energies Vienne.**

Alors donc, par courrier...Donc vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2018 D 2 B1 029 en date du 21 décembre 2018 portant actualisation des membres du Syndicat Énergies Vienne suite à la fusion, des fusions de communes ; aux termes de ses statuts, chaque commune dispose d'un représentant titulaire, et d'un représentant suppléant au sein de la Commission Territoriale d'Énergies dont elle relève.

Les statuts prévoient ainsi la mise en place de 7 CTE, Buxerolles relevant du CTE n° 7 de Grand Poitiers. Donc notre commune est invitée à proposer un titulaire et un suppléant, pour cette Commission Territoriale Énergies. Il vous est donc proposé donc ce soir : Bruno VIVIER, comme titulaire, et comme suppléant Laurent FORGEAU. Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Pas de remarques particulières.

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

7 !

Adoptée ! Je vous remercie.

Donc Bruno VIVIER et Laurent FORGEAU sont donc les représentants de la commune pour délégués aux Syndicats Énergies Vienne.

Alors maintenant on va procéder à la **désignation des délégués au sein de l'Agence des Territoires de la Vienne.**

Donc le préambule du titre 2 des statuts de l'Agence des Territoires, précise que pour les communes officielles avec voix délibérative, enfin propose, précise que, pour les communes siègent avec voix délibératives au sein des organes délibérants des agences, les maires ou leurs représentants. Donc il vous est proposé ce soir de désigner M. VIVIER, comme représentant de la commune de Buxerolles à l'AT86. Est-ce qu'il y a des remarques ?

On va procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée, je vous remercie.



Donc Bruno VIVIER aura la lourde mission de représenter la Commune à l'Agence des Territoires de la Vienne. Merci !

Alors maintenant on va proposer à la **désignation des membres de la Commission Communale des Impôts.**

Alors, le Conseil municipal dresse chaque année la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs, conformément à l'article 1650 du code général des impôts. Donc dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs, qui est composée de 7 membres. Donc à savoir, le Maire ou l'adjoint délégué président, et 6 commissaires. Et dans les communes de plus de 2000 habitants, ce qui est le cas de Buxerolles, le nombre de commissaires siégeant à la Commission Communale des Impôts Directs ainsi que leurs suppléants est porté de 6 à 8.

Pardon ? Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civiques, être inscrits au rôle des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder les connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Alors, il vous est proposé ce soir donc..., ça fait du monde.

Il vous est proposé... Ah pardon ? Donc les commissaires qu'on va désigner ainsi que leurs suppléants au nombre légal, sont désignés ensuite par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre 12, remplissant les conditions sus-énoncées dressées par le Conseil municipal. Ça veut dire qu'en fait, ce soir on va désigner des personnes et qu'ensuite parmi ces personnes, le directeur départemental des finances publiques choisira les représentants. Ai-je été bien clair ? Donc, il est proposé, donc que la majorité municipale propose 24 noms, donc une liste principale de 12 noms c'est ça ? Et une liste secondaire de 12 noms et l'opposition propose 8 noms, 2 fois 2, 4 pour la liste principale et 4 pour la liste secondaire. Est-ce que j'ai été clair ?

**Ludovic DEVERGNE** : Oui c'est clair. Moi, j'avais envoyé par mail 2 fois 2 mais je peux rallonger la liste, il n'y a pas de souci. Vous voulez que je la rallonge maintenant ?

**Nathalie DESJARDINS** : Oui

**Gérald BLANCHARD** : Oui pendant qu'on y est ?

**Ludovic DEVERGNE** : Donc moi, je vous ai proposé, donc là on est sur la délib n° 11, Noëlla MOREAU, Dorothée BARREAULT, donc vous en voulez 2 de plus c'est bien ça ?

**Nathalie DESJARDINS** : Bah oui, pour la liste secondaire.

**Gérald BLANCHARD** : Oui, pour la liste secondaire.

**Ludovic DEVERGNE** : On va mettre Charles NOVOUX et Gilbert YANAMADJI. C'est des collègues qui étaient donc dans la liste.

**Gérald BLANCHARD** : Et les suppléants ? Ah ils arrivent

**Ludovic DEVERGNE** : Et les suppléants je voudrais proposer : Philippe ROGEON, Jacqueline EUGENE et on peut rajouter Jacques GAUVRIT et puis, on peut aussi rajouter Med MARAH.

**Gérald BLANCHARD** : Parfait, on est complet ! Je vais mettre au... Je vais les relire, si vous êtes d'accord. Alors pour la liste principale en membres titulaires : donc Séverine FAYARD, Michel MEUNIER, Évelyne PASQUET, Victor TEIXIERA, Philippe LECOQ, Denis ROUGIER., suppléants de cette liste principale : Jacky MARTIN, Amélie LOUIS, Clément-Yves DEMEOCQ, Mathieu CHARTIER, Claudie BEAU et Candice LORGNIER. Tout ça c'est la liste principale, pour la majorité. Pour l'opposition, donc la liste principale, c'est donc : Noëlla MOREAU en titulaire et Dorothée BARREAULT et en suppléants Philippe ROGEON et Jacqueline EUGENE. C'est bon, il n'y a pas d'erreur ?

51 :56

Sur la liste secondaire, donc de la majorité municipale, donc en titulaires : Michel MARTIN, Carine De VITRY, Nicole ROUSSILLON, Robert DENEUVILLE, Michel BRUN, Patrick VERT-PRÉ et donc en suppléants : Nathalie DESJARDINS, Stéphane GUERMEUR, Serge MEUNIER, Jacques SCHMITT, Danielle BRACONNIER et Rodolphe PERRIN. Maintenant pour.... Alors donc on avait dit pour la liste secondaire en titulaires : Charles NOVOUX et Gilbert ?

**Ludovic DEVERGNE** : YANAMADJI.

**Gérald BLANCHARD** : YANAMADJI, Gilbert YANAMADJI. Et donc, toujours pour la liste secondaire en suppléants : Jacques GAUVRIT et Med MARAH. On est ok ? On reviendra peut-être vers vous, mais normalement tout est noté.

Je vais mettre donc au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée ! Je vous remercie.

Pour les spectateurs c'est, et pour les journalistes, un peu technique, un peu long, on ne le refera pas tous les ans.

Alors, on va maintenant procéder donc à la **désignation des représentants au Conseil d'Administration et à la Commission mixte de la Maison des Projets.**

53 :02

Alors étant entendu que ce sont les mêmes membres qui siègent des deux côtés, c'est ça ? Si je ne me trompe pas.

**Nathalie DESJARDINS** : Il y en a davantage sur la Commission mixte.

**Gérald BLANCHARD** : Ah oui, la Commission mixte a un peu plus de membres. Pardon !

**Nathalie DESJARDINS** : Élargie

**Gérald BLANCHARD** : C'est un peu élargi. Je vais quand même vous relire pour que chacun puisse comprendre de quoi il s'agit. Donc la statut de la Maison des Projets prévoit que 3 conseillers municipaux participent au Conseil d'administration de la Maison des Projets, avec

voix consultative. Par ailleurs, le Maire est membre de droit. Il vous faut donc ce soir pour le Conseil d'administration choisir 3 membres de conseils municipaux, pour participer au Conseil d'administration. Je le rappelle c'est une voix consultative, pour une raison simple, c'est que nous sommes financeurs de la Maison des Projets et donc ne pouvons pas avoir de voix délibérative donc c'est une voix consultative.

Donc, par ailleurs c'est la deuxième partie, le Conseil municipal dans sa séance du 27 juin 2002 a décidé la création d'une Commission mixte. Et donc lors de la séance du 4 Juillet, dans le cadre du renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Maison des Projets, le Conseil Municipal a validé donc la Commission mixte qui est composée d'administrateurs de la Maison des Projets, des conseillers municipaux qui siègent au Conseil d'administration et des conseillers municipaux concernés par l'application de la convention pluriannuelle.

55 :01

Donc il faut qu'on désigne 3 conseillers municipaux pour le Conseil d'administration et ? De mémoire... Eh oui, on va proposer en plus donc les adjoints en charge, délégués dans le domaine de l'éducation, de la jeunesse, de la culture et des solidarités qui arrivent en plus des membres du Conseil d'administration.

C'est un point important, je vais dire un petit mot sur la Maison des Projets, et je vais, tiens d'abord pour être cohérent par rapport à ce qu'on a toujours dit. C'est-à-dire que, auparavant l'opposition n'était pas représentée au Conseil d'administration de la Maison des Projets. Je l'ai fait remarquer à plusieurs reprises, on ne va pas revenir là-dessus. Et donc ce soir je propose, je vous propose que, eh bien on associe dans ces 3 membres qui vont être désignés dans le Conseil d'administration, donc 2 membres de la majorité municipale et 1 membre de l'opposition municipale.

Voilà, ça me paraît logique d'être cohérent avec ce qu'on a toujours dit. Je rappelle que pour nous, je vous le redis ce soir la Maison des Projets n'est pas un instrument politique, mais vraiment un outil du bien vivre ensemble, important ! Et c'est dans ce sens-là que nous allons travailler tous ensemble. Vous savez il y a un conseiller municipal délégué qui est Ignacio MERIÑO qui sera spécialement comme c'était d'ailleurs le cas avec Madame BOUTY qui était spécialement en charge de cette relation.

Mais il nous a semblé utile, que dans cette perspective d'avoir vraiment une structure très importante au cœur de la ville. Donc, moi j'entends préserver les missions et même travailler sur de nouvelles missions avec eux., parce qu'il y a des choses qui vont arriver et je trouve que c'est important qu'ils soient totalement investis, pour avoir échangé à plusieurs reprises avec des membres du Conseil d'administration.

Cette création de, la Maison des Projets est arrivée dans une nouvelle phase. En tout cas la poursuite de son activité est une nouvelle phase, et nous entendons la majorité dans ce mandat qui suit, travailler cette nouvelle phase de la vie la Maison des Projets qui remplit des missions extrêmement importantes pour la commune, pour les associations, mais aussi aux services des plus démunis, aux services des familles et donc c'est dans cette dynamique-là que nous nous inscrivons.

Donc 2 représentants pour le conseil, donc de la majorité et donc 1 pour l'opposition. Donc, les représentants pour la majorité donc, fort naturellement : Ignacio MERIÑO donc est proposé comme membre, et Françoise SULMON qui connaît bien en plus la Maison des Projets. Et donc...Voilà ! Et pour l'opposition, donc c'est Mme Ludivine RIQUELME-MARTINEZ qui a été proposée. Je ne sais pas si voilà, si vous souhaitez réagir par rapport à ce qui a été dit ? En tout cas voilà ! Ça va dans le fil, le droit fil de ce qui avait été dit. Je vous donne la parole M. DEVERGNE.

**Ludovic DEVERGNE** : Oui, merci de me donner la parole. Oui effectivement, la Maison des Projets c'est un acteur essentiel dans la ville de Buxerolles et je crois que tous, autour de la table, nous partageons eh bien le sentiment que la Maison des Projets doit continuer à se développer. Mais il n'y a pas de développement sans moyens. Et la question des moyens financiers pour la Maison des Projets qui est l'association qui a la plus grosse subvention, parmi toutes les associations à Buxerolles. Eh bien, la question des moyens va rapidement se poser puisque des efforts importants lui ont été demandés, comme à la Commune, ces 6 dernières années où on a vraiment restreint les dépenses.

Et la subvention a été figée. Elle n'a pas été diminuée, certaines communes ont fait le choix de diminuer leurs subventions aux centres socio-culturels. À Buxerolles, c'est pas ce qui a été fait mais même quand la subvention est figée ça veut dire qu'il faut faire des économies par ailleurs pour compenser eh bien la hausse du coût de la vie. Donc nous, on sera vigilant sur, eh bien sur l'attention que vous pourrez porter à ce centre socio-culturel, très important pour notre ville qui n'est pas très vieux. Ça fait, ça fait pas 50 ans que ça existe à Buxerolles. Si ma mémoire est bonne, ça doit faire un peu moins de 20 ans. En 2011, on fêtait les dix ans, donc 2001, 2011, 2021 on est presque aux 20 ans.

C'est un bel outil mais les financements doivent être aussi recherchés je pense, ailleurs que dans la Commune. Et notamment, je pense à certains partenaires qui ont eu tendance à se retirer, la CAF notamment, qui a fait baisser ses subventions assez régulièrement.

Donc il va y avoir, je le concède volontiers, un gros travail à faire sur les ressources financières de la commune. Et puis aussi, il faut pas oublier que la Maison des Projets c'est des bénévoles, et quand il s'agit d'avoir des personnes motivées pour être au Conseil d'administration, je sais que, il y a pas toujours une foule de candidats. Quand il s'agit de trouver un président, un trésorier ou une présidente, une trésorière, il y a pas non plus foule de candidats donc faut qu'on arrive peut-être à redonner goût aux habitants à l'engagement associatif dans ce centre socio-culturel.

Il y a bien sûr des personnes qui s'y investissent, et font un gros boulot. Mais je sais à chaque fois qu'il y a des postes d'importance qui se libèrent au CA, je sais qu'il y a des difficultés. Voilà ! Donc, on propose effectivement, Ludivine, Ludivine RIQUELME-MARTINEZ, je vous remercie.

**Gérald BLANCHARD** : Merci ! Je m'inscris pleinement dans ce que vous venez de dire sur la question des financements, c'est une question majeure. Vous avez raison de dire que ça a été figé pendant les 6 dernières années et vous avez aussi, et on en a discuté avec le Conseil

d'administration sur la recherche des financements. C'est fondamental pour continuer à accompagner le développement et pour le coup on s'est inscrit dans ce thème-là et sur la recherche de financements externes.

Je crois qu'on a beaucoup à faire nous les élus, à aller chercher des financements différents, parce qu'on le sait que les financements publics sont de plus en plus compliqués. Il va falloir qu'on aille chercher des financements et je pense qu'on a à capitaliser aussi sur Grand Poitiers par exemple, qui a des systèmes qui permettent des recherches de financement. On va travailler avec eux aussi là-dessus. Vous avez raison sur la CAF, il y a plein de choses.

Ça va être une des missions qui a été fixée à ceux qui vont avoir un rôle d'accompagnement, je ne sais pas si Ignacio, si tu voulais rajouter quelque chose, puisque c'est toi qui va avoir en charge la Maison des Projets. En tout cas, je compte beaucoup sur l'expertise des 2 élus qui vont être au Conseil d'administration. À la fois, Françoise dont on connaît la rigueur sur la partie budgétaire mais aussi sur la capacité à aller chercher des financements. Ça, je sais qu'elle sait bien le faire. Et puis l'expertise d'Ignacio, qui dirige lui-même une structure sociale. Je ne sais pas Ignacio si tu veux réagir ? Ou quelque chose Françoise ? Ou qui veut d'ailleurs autour de cette table ?

**Ignacio MERIÑO AVILA** : Tout simplement, je suis d'accord avec l'engagement des bénévoles, donc il faut aller les chercher, les joindre, aller motiver, chercher les gens pour l'engagement. Donc, issu de la vie associative, je sais que c'est difficile aujourd'hui l'engagement et donc on va y aller avec Françoise aussi, pour mobiliser des gens pour cet outil comme vous dites de la vie de la commune.

**Gérald BLANCHARD** : Françoise, je ne sais pas si tu souhaites rajouter quelque chose ?

**Françoise SULMON** : Non, non.

**Gérald BLANCHARD** : Tu peux enlever ton masque, si tu as envie de parler. Tu n'es pas bâillonnée ce soir.

**Gérald BLANCHARD** : Bon, je vous propose qu'on procède au vote. Sur les 3 noms que je vous ai indiqués, donc : Ignacio MERIÑO, Françoise SULMON, Ludivine RIQUELME-MARTINEZ.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée !

Est-ce qu'on fait un vote pour la deuxième partie de la délibération ?

**Marine GAUDUCHON** : C'est inclus dedans !

**Gérald BLANCHARD** : C'est inclus dedans.

**Marine GAUDUCHON** : Ça implique que pour la Commission mixte, seront sollicités en fonction des sujets les conseillers municipaux délégués.

**Gérald BLANCHARD** : Est-ce que ça vous fait revoir le vote parce que je ne l'ai pas dit au début ? Non ?

**Ludovic DEVERGNE** : En fait, en gros il précise, c'est-à-dire que, enfin moi ce que j'ai compris c'est qu'on était et, enfin, Ludivine RIQUELME-MARTINEZ était...

**Gérald BLANCHARD** : Des 2 côtés.

**Ludovic DEVERGNE** : Voilà ! Ah ça c'est très bien !

**Gérald BLANCHARD** : Et puis il y a les adjoints qui peuvent venir à la Commission paritaire.

**Ludovic DEVERGNE** : C'est normal.

**Gérald BLANCHARD** : Très bien. Parfait ! On va continuer si vous le voulez bien maintenant, sur les conseils d'école.

Donc, l'article D411 du code de l'Éducation prévoit **la désignation d'un conseiller municipal, pour siéger au Conseil d'école.** Le Conseil d'école, dans chaque école est composé, des membres suivants :

- le directeur de l'école,
- 2 élus (le Maire ou son représentant, et un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal)

Donc tout simplement, donc si je suis absent, je peux me faire représenter et donc on a à désigner ce soir une personne en plus. Voilà c'est ce que prévoit le code de l'éducation. Et donc, nous vous proposons, Mme Amélie LOUIS.

Donc je vais mettre au vote. Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Des questions ?

Amélie qui sera donc en charge des relations avec les écoles. Ça paraissait assez naturel que ce soit elle qui soit proposée ce soir.

Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ?

7 absentions.

Adoptée !

J'aurais dû demander si quelqu'un souhaitait réagir. On peut encore le faire.

01 :05 :11

**Ludovic DEVERGNE** : Ne vous inquiétez pas, j'interviendrai si je veux réagir. Je vous demanderai.

**Gérald BLANCHARD** : Très très bien !

**Gérald BLANCHARD** : Alors maintenant, on va procéder donc **à la désignation d'un membre au Conseil d'administration pour le Collège Jules Verne.**

Je vais, si vous voulez bien, je ne vais pas revenir sur l'ensemble des représentants. L'alinéa 6 prévoit simplement qu'il y ait un représentant de la Commune qui siège à l'établissement pour le reste, je vous laisse prendre, c'est l'essentiel, c'est les représentants d'un

certain nombre de collectivités, notamment la collectivité de rattachement ça veut dire le Département. Et puis après c'est plutôt interne au fonctionnement du collège.

Quelques mots quand même, sur les missions du Conseil d'administration. Donc, le Conseil d'administration exerce totalement les attributions suivantes :

- Il fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative,
- Il adopte le projet d'étude de l'établissement,
- Et approuve le contrat d'objectifs,
- Et, il délibère chaque année sur le rapport relatif au fonctionnement pédagogique de l'établissement et à ses conditions matérielles de fonctionnement.

Je vais essayer d'aller vite :

- Il adopte aussi le budget, les tarifs de vente de produits de prestations, qui pourraient être réalisés par l'établissement, le règlement intérieur de l'établissement,
- Et donne son accord pour les orientations relatives à la conduite du dialogue avec les parents d'élèves, ensuite l'adhésion à tout groupement d'établissement, la passation de marchés.

J'ai oublié :

- Le programme de l'association sportive fonctionnant au sein de l'établissement.
- Il vote aussi, il adopte aussi les modalités de participation au plan d'actions du groupement d'établissement, la programmation des modalités de financement des voyages scolaires, le programme d'actions établi chaque année par le conseil école-collèges
- Et puis, il délibère sur un certain nombre de points. Je ne vais pas revenir en détail.

Nous avons la possibilité de désigner, nous devons désigner un représentant. Avant de vous donner le nom, je voulais simplement vous préciser, que j'avais rencontré, aujourd'hui, le nouveau principal qui a pris, qui va prendre ses fonctions le 30 août, puisque la principale actuelle donc part. Et en fait, il y a un renouvellement complet de l'ensemble de l'équipe de direction, donc à la fois, l'agent comptable - je pense que c'est comme ça qu'on dit - le principal, le ou la Conseillère Principale d'Éducation, donc il y a un changement complet.

Donc voilà, on a eu un échange cet après-midi, le principal est originaire de l'Indre, il a déjà dirigé plusieurs établissements. Il a donc une longue expérience, il avait un gros collègue déjà puisqu'il avait 1 collège d'un peu de plus de 500 élèves. C'était déjà un collège d'une certaine importance et donc voilà je l'ai rencontré. Tous, on aura l'occasion, notamment tous, de le contacter et en tout cas d'avoir un échange avec lui.

Je lui ai rappelé, au nom du Conseil municipal, l'attachement que nous portions à l'établissement donc qui est situé sur la commune. L'établissement...comment dire ? Un attachement fort, un collège dont il ne faut pas se cacher les difficultés. Difficultés, d'ordre, alors pas pédagogique, mais d'ordre, disons parce qu'il y a des Buxerollois qui de plus en plus, en tout cas, je ne sais pas si de plus en plus, mais en tout cas qui choisissent d'autres établissements. Ça doit nous interroger. Je pense que c'est quelque chose qu'on partage tous. En tout cas, on a tous cette interrogation et ce regard.

Et en même temps, il m'a aussi expliqué cet après-midi qu'on était, qu'on arrivait à la limite en termes d'accueil d'élèves. Donc en tout cas pour lui, c'est aussi une préoccupation importante à avoir, et donc voilà ! Moi je lui ai dit évidemment, qu'on allait travailler ensemble. Il faut qu'on travaille les passerelles, les ponts avec les écoles de la Commune. Ça a beaucoup de sens, et qu'il faut qu'on travaille aussi sur toutes les problématiques du collège ; on a naturellement évoqué la question de la sectorisation. Il arrive juste, pour lui, c'était un peu compliqué de se projeter sur cette question de la sectorisation. C'est un sujet sur lequel qu'il faudra qu'on ait aussi un jour, un échange tous ensemble. Pour qu'on ait, je crois, une ligne de conduite commune et cohérente.

01 :09 :19

Voilà ! Donc ce soir, on va vous proposer la désignation de Mme LORGNIER qui est en charge donc, qui est adjointe en charge de l'Éducation et la Petite Enfance. Avant qu'on propose son nom au vote. Est-ce que quelqu'un souhaite faire une remarque ? En tout cas, souhaite réagir par rapport à ce ? M. DEVERGNE, je vous en prie.

1 :10 :01

**Ludovic DEVERGNE** : Merci ! Effectivement, le collège Jules Verne est un établissement important pour notre Ville et au cœur de ville, ça veut dire que les enfants peuvent quasiment tous aller au collège en vélo ou à pied.

Et je crois que c'est un beau service qui est offert aux habitants, pour moi qui viens du monde rural. Je peux vous garantir que c'est pas forcément le cas partout. Souvent on doit prendre le bus pendant un certain temps. Donc c'est vraiment, un service important qui est offert à la population.

Vous avez évoqué la question de la carte scolaire et la carte scolaire c'est une question importante pour cet établissement puisque, eh bien les enfants accueillis se limitent à Buxerolles et les Couronneries. Donc effectivement, on a du mal à faire du brassage des classes sociales, si j'ose dire, si j'ose parler ainsi. Et malheureusement, c'est pas prêt de changer puisque, il y a la nouvelle carte scolaire qui a été adoptée il n'y a pas très longtemps par le Conseil départemental qui prévoit non pas d'apporter de nouveaux élèves dans cet établissement, mais d'en faire partir.

Alors d'en faire partir c'est bien parce que ça diminuera le nombre d'élèves dans cet établissement. Ça veut dire que tous les enfants qui sont scolarisés à Charles Perrault aux Couronneries, iront sur Jardin des Plantes. Donc Moi, je trouve que ça, c'est très bien, ça apportera aussi un peu de mixité sur Jardin des Plantes. Mais pour ce qui nous concerne et bien on n'apporte pas de nouveaux élèves d'autres villes, qui auraient pu permettre d'équilibrer un peu cet établissement.

1 :11 :32

Et puis je dois le dire aussi, ça va pas forcément vous plaire, mais c'est vrai que cet établissement, à mon avis, il ne recueille pas l'attention enfin en tout cas une attention suffisante du Département. Et c'est vrai que moi je vais au Conseil d'administration assez régulièrement, pas toujours, ça arrive que je puisse pas. Et depuis le début du mandat, je suis le seul conseiller départemental à aller au Conseil d'administration. Aucun autre conseiller départemental n'y va donc c'est vrai c'est assez regrettable, parce que le Conseil départemental doit s'investir sur ce collège et la présence au Conseil d'administration c'est déjà un petit pas, mais le minimum si j'ose dire, si j'ose dire ainsi.



Donc voilà pour quelques mots sur cet établissement avec des équipes qui sont très motivées mais qui se renouvellent fortement ; et c'est vrai qu'on perd vraiment de la compétence avec toutes les personnes qui partent de cet établissement. Il y avait un beau travail qui avait été entrepris mais je ne doute pas que les nouvelles personnes qui vont intégrer l'établissement, vont aussi avoir à cœur de faire aussi bien sinon mieux dans les années qui viennent. L'objectif, ça doit être que les enfants de Buxerolles, puissent de manière plus importante, rejoindre cet établissement.

Il n'y a aucune raison de pas y aller, c'est vrai que les classements de résultats scolaires, nous aident pas à plaider auprès des familles parce que c'est une vision assez simpliste des choses, de publier des taux de réussite au brevet des collèges. Je le disais il y a quelques jours, faut regarder le niveau d'entrée des élèves et le niveau de sortie, c'est ça qui en compte en fait. Si, quelle est la progression, quel est le parcours des enfants sur les 4 années. ? C'est ça qu'il faut voir. Si quand vous rentrez en sixième, vous ne savez pas parler français, forcément cela va se ressentir sur les résultats au brevet des collèges. Et quand sur un collège comme celui-ci, vous en avez plus qu'ailleurs des enfants qui ne savent pas parler français, forcément ça se ressent sur les résultats du brevet des collèges. Donc, moi j'ai toute confiance dans cet établissement, et je ne fais que plaider auprès, dans la population pour que eh bien les enfants puissent le rejoindre. Merci !

**Gérald BLANCHARD** : Merci ! Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? D'autres interventions ? Non ? Donc on va procéder au vote donc pour la désignation du représentant de la Commune, on propose Mme Candice LORGNIER.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée ! Donc la représentante pour la commune au collège sera Candice LORGNIER.

On va passer maintenant à **la désignation des conseillers, conseillères, municipaux, municipales siégeant à la caisse des écoles :**

Donc simplement un mot donc, la caisse des écoles est un dispositif qui est prévu dans le code de l'Éducation, qui est destiné à faciliter la fréquentation des écoles par des aides en fonction des ressources de leur famille. Le revenu de la caisse se compose des cotisations volontaires, et de subventions de la Commune, du Département ou de l'État.

Et elle peut recevoir avec l'autorisation des représentants, des dons et des lègues. Donc voilà ! Alors, il y a la possibilité, elle comprend, la caisse des écoles :

- le Maire, le président,
- l'Inspecteur de l'Éducation Nationale,
- un membre désigné par le Préfet,
- des conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal,

Alors c'est 2 mais on peut aller plus loin. Alors c'est ce qu'on va vous proposer et des membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale ou par correspondance s'ils sont empêchés. On vous fait une proposition. Il est proposé de porter à 4, le nombre de conseillers

municipaux, afin de respecter la représentation proportionnelle des élus du Conseil municipal. Et donc on propose, 3 élus de la majorité et 1 élu pour l'opposition.

Donc les noms que nous vous proposons et qui ont été proposé par la liste, par le groupe pardon ! « Buxerolles ma Ville ». Donc pour la liste, le groupe pardon « Buxerolles Naturellement » : Candice LORGNIER, Amélie LOUIS, Laëtitia MIGNIOT et pour votre groupe Francette POPINEAU. Alors avant qu'on procède au vote, je voulais savoir s'il y avait des remarques par rapport à ça ? Ça me semblait utile que vous soyez présents, c'est pour ça qu'on vous propose d'élargir le nombre si vous en êtes d'accord. Est-ce qu'il y a des remarques ?

**Marine GAUDUCHON** : Je suis désolée, j'ai une toute petite précision.

**Gérald BLANCHARD** : Oh pardon !

**Marine GAUDUCHON** : Il y a quelque chose que je n'ai pas anticipé, c'est la proposition au titre de personnalité désignée par Mme la Préfète. Et du coup si ça vous convient, on peut reporter ce point à l'ordre du jour du conseil du 30.

**Gérald BLANCHARD** : D'accord.

**Marine GAUDUCHON** : Je suis désolée.

**Nathalie DESJARDINS** : C'est pas grave, ça empêche pas de faire le reste.

**Marine GAUDUCHON** : Oui ça empêche pas de vous mettre d'accord de toute façon, sur les 4 représentants. Mais il faudra la compléter pour la personne qui sera désignée auprès de Mme la Préfète. Ça vous va ?

**Gérald BLANCHARD** : Bon d'accord, on procède déjà au vote ce soir.

**Marine GAUDUCHON** : En 2 temps comme ça ?

**Gérald BLANCHARD** : On procède déjà au vote ce soir. Comme ça si dès la rentrée la caisse se réunit, on ne perd pas trop de temps. Et on s'organise comme ça si personne s'y oppose ? Bon donc : Candice LORGNIER, Amélie LOUIS, Laëtitia MIGNIOT et Francette POPINEAU.

1 :17 :50 Alors qui est contre cette proposition ? Qui s'abstient ? Adoptée ! Écoutez, je vous remercie !

C'est un élément très important, je trouve cette caisse des écoles et je trouve, voilà, qu'il y a un travail à faire. Ça permet, de voir un peu le fonctionnement, il y a déjà un certain nombre de projets qui ont été prévus dans le budget aussi, pour les écoles. Sauf qu'il y aura des discussions et vraiment je tiens à ce qu'on regarde ça de près tous ensemble. On va terminer, et je crois que c'est le dernier point à l'ordre du jour.

L'actualité nous rattrape : **c'est la conclusion d'une convention pour la mise en œuvre du dispositif « 2S2C ».**

Je vais rappeler rapidement, pour que tout le monde soit au même niveau d'information, ce qu'est ce dispositif. Donc l'épidémie de Covid 19 a nécessité la fermeture des établissements scolaires, c'était le 16 mars dernier. Ça paraît loin, mais c'était il y a pas si longtemps que ça. Et la réouverture a été autorisée sur la base du volontariat des parents et dans le strict respect des conditions fixées par le protocole sanitaire de réouverture des écoles maternelles et élémentaires, du Ministère de l'Éducation nationale. Il y a une circulaire du 4 mai 2020, qui a, qui était relative à la réouverture qui prévoit qu'à partir du 11 mai, les élèves pouvaient donc se retrouver dans une ou plusieurs situations suivantes :

- En classe,
- En étude si les moyens de surveillance le permettaient,
- À la maison avec la poursuite de l'enseignement à distance,
- Et puis en activité grâce à un accueil organisé par les communes, dans l'accueil du dispositif sport, santé, culture, citoyenneté.

Voilà pour que tout le monde mette, des noms et des éléments sur ce dispositif « 2S2C ». Donc l'idée c'était de proposer sur le temps scolaire, pour résumer, des activités donc autour de la santé, du sport, de la culture et de la citoyenneté.

Donc, on a trouvé que compte tenu de la situation qui est assez incertaine, on vous propose d'adopter cette convention au cas où les choses, à la rentrée, nous obligeraient à reprendre un dispositif. Alors, il est possible, on n'est pas à l'abri, que les choses évoluent encore dans ce dispositif. Mais on s'est dit que ça nous paraissait utile de pouvoir adopter le dispositif maintenant.

Donc, l'idée c'est d'approuver le dispositif et la convention cadre associée et donc m'autoriser à signer la convention qui aurait cette nature à intervenir sur ce projet. Il est certain s'il y avait des changements fondamentaux, on en reparlerait tous ensemble autour de cette table. Mais ça nous permettrait d'être opérationnels, si les choses devaient s'accélérer à la rentrée. Je pense qu'il faut être ni pessimiste mais il faut être prévoyant et c'est dans ce cadre-là qu'on vous propose donc d'adopter cette convention. Est-ce qu'il y a des remarques particulières par rapport à cette convention ? Mme POPINEAU, je vous en prie.

**Francette POPINEAU** : Merci ! Oui vous l'avez dit la question des « 2S2C » nous aussi, on ne peut pas être opposé à ce qu'il y ait en parallèle de l'école, à un moment où il y a des difficultés, un accueil qui soit proposé. Nous avons plusieurs points de vigilance par rapport à cela. D'abord, ça doit être une mesure provisoire, qui doit répondre à une urgence du moment et pas quelque chose qui peut être installée. Pour nous, il ne s'agit pas de mettre un énième dispositif en place, en parallèle de l'école, et qui délivrerait les activités, comme vous les avez citées sportives, culturelles et citoyennes et l'école qui ne serait réservée qu'au lire, écrire et compter, même si c'est évidemment une partie fort importante de l'école.

Donc, nous on a des questions sur ce dispositif et il faudra qu'on y regarde de près, parce que ça pose une question de locaux disponibles aussi, puisque vous l'avez rappelé, ça se passe pendant le temps scolaire, donc il est difficile d'utiliser les locaux scolaires pendant ce

temps puisque les locaux comme par exemple, la bibliothèque dans les écoles, est aussi utilisée sur le temps scolaire donc ça pose une question de locaux.

Ça pose une question aussi sur les moyens humains, ne serait-ce en nettoyage, parce qu'évidemment, il va falloir désinfecter aussi à partir du moment où les enfants seront dans un endroit. Ça pose des questions aussi de vigilance sur les compétences, par exemple, s'il s'agit de donner, de mettre en place des activités sportives. On ne peut pas mettre ça dans les mains de n'importe qui. Il y a des mesures de sécurité à prendre dans ce domaine.

Nous avons aussi des questionnements sur les responsabilités, on est bien sur le temps scolaire. Ces activités-là, qui est responsable durant ce temps ? Donc il va falloir aussi se clarifier sur les responsabilités, sur les animateurs aussi. Est-ce que vous avez déjà établi une liste des animateurs, des intervenants extérieurs qui seraient possibles sur ce temps, pour la mise en place rapide, on peut, si on se met dans une situation malheureusement difficile à la rentrée ? Est-ce qu'on a d'ores et déjà un vivier d'intervenants possibles ? Et puis, parce que nous, on se doute bien et vous aussi, on a rappelé les difficultés pour retrouver des bénévoles et c'est encore plus difficile quand on est sur un temps, qui est un temps de journée. Donc voilà ! Vous l'avez dit je pense que cela va demander de faire, d'avoir une attention très particulière sur la mise en œuvre, y compris d'un point de vue judiciaire concernant les intervenants.

On ne peut pas non plus ne pas être vigilant aux personnes qu'on mettrait en présence des enfants. Et puis, il y a la partie budgétaire, parce-ce que c'est vrai que cette mesure a été prise quand même sans concertation avec les communes. C'est quelque chose qui est imposée quand même là. Même si on peut reconnaître un effet positif, il n'empêche que c'est quelque chose qui n'a pas été concertée. Et ça a quand même un impact budgétaire, donc qu'il va falloir regarder de près. Il y a une aide de l'état, mais est-elle suffisante ? Faut aussi qu'on regarde cela. Et puis nous on, insistera aussi, sur le fait que toutes les équipes d'écoles soient associées de très près à cette mise en œuvre et qu'on s'appuie aussi sur un cadre existant que celui du PET. Voilà nos points de vigilance en ce qui nous concerne.

**Gérald BLANCHARD** : Alors, on peut pas répondre, à tous ces éléments ce soir mais on déjà quelques éléments. Alors sur les animateurs, il y a un travail qui pourra être fait avec Grand Poitiers, pour la mise à disposition d'un certain nombre d'animateurs. Donc là, ça nous assure quand même des personnes qui répondent à ce que vous indiquez. C'est-à-dire, à des règles de compétences, mais en tout cas des règles identifiées pour que ces personnes-là puissent vraiment agir. Sur la question des responsabilités, je vais donner la parole à notre Directrice Générale des Services qui va nous donner quelques éléments.

Et vous avez raison, d'abord, rien ne remplacera l'école, ça on est bien d'accord. On est dans un mode agile, c'est-à-dire que qu'il faut essayer de répondre à des problématiques. Parce-que là, il y a quand même une problématique de fond, qui se pose par rapport aux parents, enfin j'ai déjà eu l'occasion d'en parler. C'est qu'à partir du moment, où on peut pas accueillir les enfants normalement, j'aime pas trop le terme, mais normalement sur le temps scolaire, se pose la question de comment ça se passe pour les parents ? Comment les parents peuvent s'organiser ? C'est j'imagine, un crève-cœur pour les enseignants, parce que, évidemment le temps scolaire est fait pour délivrer de l'enseignement et il est pas fait normalement pour ce

genre de choses. En tout cas pas de manière aussi organisée et un peu discriminant parce qu'on va être obligé de faire des choix aussi, de comment on va orienter les enfants par rapport à ça ? Là-dessus, on est tout à fait d'accord et on partage le point de vue.

Reste qu'aujourd'hui, ça pose un vrai problème vous l'avez dit, budgétaire. Alors, sur le niveau du soutien, je ne sais pas si vous avez quelques éléments, mais c'est un peu comme souvent, quand l'état nous propose quelque chose, **c'est par son propre dispositif**, c'est souvent loin de couvrir ce que ça coûte vraiment à la collectivité. Donc voilà ! On verra la semaine prochaine dans le budget, très clairement cette période de Covid va compliquer la tâche des communes qui en avaient pas vraiment besoin, si on regarde un peu ce qui s'est passé ces dernières années.

Sur la question de la responsabilité, je vais laisser Mme GAUDUCHON vous répondre, vous donner quelques éléments. Moi, je prends note de tout ce que vous nous avez indiqué en termes de points de vigilance. Il faut qu'on soit, voilà ! Vous avez aussi raison, je crois, sur un point fondamental, ça peut pas s'inscrire dans la durée, en tout cas à un moment donné il va falloir trouver une autre manière de faire. De la même manière que, malgré la bonne volonté des enseignants, j'ai rien contre l'enseignement à distance, mais ça a aussi ses limites. Et là-dessus aussi, je pense que, d'une certaine manière, là c'est la faute de personne, c'est la faute à pas de chance, c'est aussi au virus.

Les enfants qui avaient déjà décroché, risquent de l'être encore un peu plus. On l'a vu sur la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire que des enfants qui étaient, qui ne donnaient pratiquement plus aucune nouvelle. Ils sont pas tant que ça, mais il y en a eu. Là, il y a toute une problématique qu'on va avoir aussi, nous à accompagner. Et dans les premiers mois, que ce soit en mode normal, ou en mode dégradé, il va falloir qu'on ait une attention toute particulière. Parce-que sinon on va avoir des enfants qui, durablement vont se retrouver décrochés. Et d'une certaine manière on le sait tous les stades de la scolarité sont importants. Mais il y a des stades qui sont un peu plus importants que d'autres. Et pour la suite dans la construction même de l'enfant, et dans la construction, j'irai plus loin, de sa vie future, ça pose un vrai problème, sur lequel il faudra qu'on ait aussi un regard et une analyse. Je vais laisser parler Mme GAUDUCHON sur la partie strictement juridique en termes de responsabilité pour que tout le Conseil soit au fait de ce à quoi on s'engage dans cette convention.

**Mme GAUDUCHON** : D'accord ! Très rapidement, mais dans la convention qui a été proposée en annexe, il est prévu à l'article 6 : « que la responsabilité administrative de l'État se substitue à celle de la Commune sur les temps scolaire. ». Donc ça c'est pour la partie du dommage qui serait subi sur les temps scolaire, parce qu'effectivement la Commune n'est pas compétente, normalement sur le temps scolaire. Cette convention, elle est proposée par l'État. C'est pas une convention qui a été réfléchie en partenariat. C'est quelque chose qui nous est proposée. Et j'en profite, l'article 7 qui suit, relativement au coût, mentionne une participation financière de l'État qui s'élève à 110 euros par jour et par groupe de 15 élèves.

**Gérald BLANCHARD** : Autant dire que, voilà, c'est nettement insuffisant, si on regarde ce que ça peut représenter comme coût pour les communes.

**Marine GAUDUCHON** : Et j'en profite, pour apporter une toute petite correction, sur l'article 8, la durée de la convention. La convention qui vous est proposée c'était le modèle qui existait sur l'année passée, puisque l'État proposait cette convention en toute fin d'année scolaire. Il était donc prévu que la convention soit établie pour la durée restante sur la présente année scolaire. Si toutefois elle venait à être signée, elle serait conclue l'année scolaire à venir, celle de 2020/2021. En cela, il y aurait une petite modification de l'annexe qui vous a été jointe.

**Gérald BLANCHARD** : En tout état de cause, et j'en prends l'engagement ce soir devant vous tous, si jamais, on nous redonnait une nouvelle convention, on prendra le temps de vous la communiquer à tous, pour voir comment elle est abordable. C'est pas certain qu'elle sera totalement abordable. Mais en tout cas s'il y a des points de discussions, il serait intéressant de les faire remonter. Donc ça j'en prends l'engagement ce soir, en tout cas c'est le mode de fonctionnement que je souhaite qu'on ait. Là on vote un principe, mais à partir du moment où il y aura des changements, vous serez tous informés. Et on en discutera si vous le souhaitez, et en tout cas s'il y avait des points de blocages.

Et nous naturellement, on va s'assurer qu'on puisse bien répondre aux obligations qui sont fixées dans cette convention, ça, ça va de soi. En tout cas, voilà, je ne voudrais pas que ça nous impose quelque chose et que le financement disparaisse, vous voyez, c'est quelque chose souvent habitué avec des dispositifs d'État et d'un seul coup. Voyant, quand même qu'il y a eu beaucoup de dépenses d'argent publics ces derniers temps que l'on mette un coup de frein en disant voilà, vous vous débrouillez, là-dessus on sera vigilant. Vous pouvez compter sur la vigilance de l'ensemble de l'équipe et je mettrai ça sur la table du conseil municipal si cela arrivait. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres interrogations ?

Donc je vous propose donc qu'on procède au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée ! Et je vous remercie beaucoup.

Je pense qu'il n'y a pas d'autres éléments à l'ordre du jour. S'il y a des questions, des interrogations ?

Quand on aura remis à jour, le règlement intérieur qui fixera l'organisation des questions. Là, je me propose soit de répondre à vos questions, soit de les noter et d'y répondre un peu plus tard. Non ? Je vous rappelle que l'on se retrouve jeudi prochain, le 30, c'est à 20 heures. Il y a possibilité, pour ceux, et la loi nous le permet, de pouvoir le faire en visio. Voilà, ce soir on pouvait pas le faire parce qu'il y avait des votes, mais la semaine prochaine il y a possibilité de pouvoir travailler en mixte. On va dire comme ça !

Les gens présents ici :

- Moi, je serai présent, naturellement là.
- L'adjointe aux finances sera présente ici pour la présentation de l'ensemble des comptes administratifs et de gestion, et la présentation du budget.

Mais pour le vote, il faudra qu'on réfléchisse aux modalités pour que ce soit simple. On va voir comment on s'organise pour la technique, mais voilà.

S'il n'y a pas de remarques particulières, on va lever la séance. Je vous remercie beaucoup, on peut prendre un verre de l'amitié en gardant les masques, je vais remettre le mien. On peut prendre un petit verre de l'amitié avant de se quitter, je vous remercie. Ça a été enrichissant, il y a eu des échanges et c'est comme ça que doit être ce conseil.

Merci beaucoup, très bonne soirée, on prend le verre de l'amitié !